

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DDCT 31 Convention de mise à disposition de l'association PIMMS de Paris d'un local 3 bis, rue Jacques Kablé (18e).

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition de locaux 3 bis, rue Jacques Kablé (18e) à l'Association PIMMS (Points d'Information Médiation Multi Services) de Paris ;

Vu la délibération du Conseil du 18e arrondissement, en date du 30 mars 2015 ;

Vu la délibération du Conseil du 19e arrondissement, en date du 30 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Association PIMMS de Paris la convention de prêt à usage annexée à la présente délibération, en vue de la mise à disposition à titre gratuit de locaux situés 3 bis, rue Jacques Kablé (18e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO